

Celui-ci, parti sous un de ces prétextes de chancellerie qui ne trompent personne, avait mission de demander à Napoléon III le maintien des troupes françaises au Mexique pendant cinq années encore, et la continuation des secours en argent. M. Langlais l'avait autorisé à dire en son nom qu'on arriverait à établir l'équilibre entre les dépenses et les recettes, pourvu que, pendant six mois encore, la France consentît à faire des avances.

Mais les temps étaient passés où le gouvernement français croyait encore à la possibilité de rendre viable l'entreprise mexicaine, et de consolider l'empire. La conviction que tout nouveau sacrifice ne serait qu'une perte pour la France, sans aucun résultat pratique pour le Mexique, était si bien entrée dans l'esprit de Napoléon III, que les demandes de Maximilien, transmises par le commandant Loysel, se heurtèrent à une volonté contraire formellement exprimée.

Le 15 février, le maréchal Randon informait le maréchal Bazaine des résolutions prises à ce sujet :

... Ma dernière lettre vous a fait connaître, mon cher Maréchal, l'intention bien arrêtée du gouvernement français de rappeler une partie de nos troupes à la fin de cette année ; cette mesure, commandée par d'impérieuses nécessités politiques, se trouvera, je le crains bien, contraire aux désirs de l'Empereur Maximilien qui, déjà, attribue, dans la lettre qu'il vous a écrite le 6 janvier, la recrudescence de l'agitation juariste à l'insuffisance de l'effectif des troupes françaises. Le commandant Loysel, que j'ai vu récemment, partage cette idée et demande pour le nouvel empire des hommes et de l'argent que nous ne pouvons lui donner. Il

ne faut pas se le dissimuler, mon cher Maréchal, la situation serait tout autre si depuis un an on s'était sérieusement occupé d'organiser l'armée mexicaine, et si on avait donné plus d'autorité à nos agents financiers ; le commandant Loysel et le colonel Boyer me disent que rien encore n'a été fait pour l'organisation des troupes. Il est grand temps qu'on se mette à l'œuvre et que l'on place cette formation sous la direction d'un homme habile, actif, expérimenté, capable enfin de la mener rapidement à terme... Autant que j'en puis juger à la distance où je me trouve, les Mexicains s'accommoderaient mieux de nos institutions militaires que de celles de l'Autriche. Sur ce point, comme sur tant d'autres, votre influence ne doit s'exercer qu'avec une extrême réserve et je me borne à le signaler à votre attention.

Vingt-quatre heures ne s'étaient pas écoulées que le ministre reprenait la plume et annonçait au commandant en chef de nouvelles instructions. Il ne s'agissait plus de « l'influence qu'il devait exercer avec une extrême réserve » ; on lui traçait un plan de conduite dont la mise en pratique, dans les circonstances présentes, n'était rien moins que facile.

La question du Mexique a été traitée ce matin en Conseil des ministres en présence de l'Empereur, écrivait le 16 février le Maréchal Randon, et vous recevez communication des décisions qui ont été prises en ce qui concerne plus spécialement les mesures financières...

Ces mesures financières étaient bien simples : une phrase les résume :

S. Exc. M. le Ministre des finances a dû adresser au Payeur en chef l'ordre formel de clore définitivement le

compte du gouvernement mexicain et de refuser le paiement de toute dépense qui ne serait pas régulièrement imputée sur un crédit budgétaire.

La lettre du maréchal Randon contenait ce post-scriptum :

Je pense que le colonel Boyer vous tient exactement au courant de tout ce qu'il apprend de la direction de l'opinion en France sur la question du Mexique, et que, d'après ces renseignements, vous reconnaîtrez que mes appréciations sont plutôt affaiblies que trop prononcées.

Que devenait la situation du Maréchal en présence de telles instructions? Ce n'était pas tout, cependant, et le même courrier lui apportait une lettre de Napoléon III qui, écrite sous l'impression du mauvais effet produit en France par les dernières nouvelles du Mexique, manifestait chez son auteur le désir d'en finir, et, à cet effet, imposait au maréchal Bazaine une conduite diamétralement opposée à celle qu'il avait suivie jusqu'ici, conformément aux ordres reçus.

Paris, 16 février 1866.

Mon cher Maréchal,

Je pense qu'au moment où je vous écris, le baron Saillard sera arrivé et vous aura expliqué mes intentions. Vous allez vous trouver dans des circonstances difficiles, mais je compte sur vous et sur M. Langlais pour surmonter les nombreuses difficultés que vous allez rencontrer.

L'évacuation du Mexique étant décidée en principe, il faut qu'elle se fasse de manière à être le moins préjudiciable possible au gouvernement de l'Empereur Maximilien, que

je désire soutenir autant que je le pourrai. *A cet effet, il faut que, jusqu'au départ des troupes, vous preniez, avec M. Langlais, carrément, la direction des affaires publiques, c'est-à-dire de l'armée et des finances, car il faut pour que l'Empire mexicain puisse se soutenir, que les finances et la force armée soient organisées de façon à offrir à l'Empereur Maximilien un appui certain.*

Je voudrais donc que la légion étrangère fût portée à un effectif de quinze mille hommes, sous les ordres du général Jeanningros; les troupes auxiliaires autrichiennes et belges seraient dissoutes et les soldats et les cadres, que vous auriez choisis, seraient versés dans la légion française. Cette légion ainsi augmentée serait payée par le Trésor français jusqu'au jour de notre évacuation complète. Les troupes mexicaines devraient être réduites au chiffre le plus restreint, et réorganisées avec des cadres français, si on trouvait assez de volontaires.

Les dépenses ainsi réduites, *les douanes les plus importantes devraient être remises à l'administration française.* Pour augmenter les revenus, il faudrait rendre au clergé les biens encore libres et ceux qui ont été frauduleusement aliénés, à charge par lui d'abandonner au gouvernement une partie de la valeur des biens restitués. Il faut enfin que l'Empereur Maximilien réduise ses dépenses au strict nécessaire, et qu'il se compare non pas à moi Empereur des Français, mais à moi Président de la République, ayant six cent mille francs de liste civile. Cela établi, M. Langlais pourrait alors dresser un budget sérieux qui inspirerait confiance à l'Europe.

Mais il y a une autre mesure que je voudrais conseiller à l'Empereur Maximilien et qui simplifierait bien des choses, *ce serait de revenir au système fédératif*, en constituant le Mexique en huit ou dix États, ayant chacun sa représentation locale et son gouvernement. Ces États seraient reliés au centre par des liens fédératifs assez faibles. L'État de Mexico, touchant aux deux mers, s'étendrait au nord et au

sud, assez loin pour comprendre les territoires les plus fertiles et les villes les plus importantes. L'Empereur conserverait les douanes, l'armée, la politique étrangère ; mais il se déchargerait du soin d'administrer les autres États, et il aurait ainsi créé, au centre de ce vaste pays, un foyer de civilisation qui rayonnerait peu à peu jusqu'aux extrémités.

Si ce plan est adopté et suivi, il faudra que M. Saillard me rapporte en France les dates précises de l'évacuation, et, alors, nous pourrions demander aux Chambres un crédit nécessaire pour subvenir aux frais du gouvernement jusqu'à ce que la nouvelle organisation soit faite. Pour assurer le remboursement de nos avances et l'intérêt des emprunts, nous conserverions encore longtemps l'administration des douanes, dont nous percevrions la moitié à notre profit. Il serait avantageux, dans ce but, de laisser encore pendant quelques années, quelques milliers d'hommes près de La Vera-Cruz, de Tampico, etc. ; mais j'ignore si on trouverait des hommes assez acclimatés pour n'avoir rien à craindre des maladies. C'est une des choses que vous aurez à examiner.

Je vous prie de communiquer cette lettre à M. Langlais, en lui disant combien je le remercie du zèle qu'il me témoigne. Il fera part de mes instructions à l'Empereur ; elles se résument ainsi : « Évacuer le plus tôt possible, mais faire tout ce qui dépendra de nous pour que l'œuvre que nous avons fondée ne s'écroule pas le lendemain de notre départ. »

Je compte sur votre énergie et votre intelligence pour accomplir la tâche difficile que je vous ai confiée, et je vous renouvelle, mon cher Maréchal, l'assurance de ma sincère amitié.

NAPOLÉON.

Il fallait que les préoccupations que lui causait alors l'état de l'Europe, ainsi que les embarras que lui suscitaient l'opposition des Chambres et l'opinion con-

traire du pays, fussent bien grands pour que Napoléon III cherchât dans des remèdes empiriques une solution à l'affaire mexicaine.

Quel fut l'étonnement du commandant en chef en recevant une pareille lettre, et quelles durent être ses perplexités ! Sa position était déjà assez difficile vis-à-vis de Maximilien ; voilà qu'elle le devenait vis-à-vis de Napoléon III.

Il lui était impossible, en effet, d'obéir aux instructions envoyées.

L'idée d'une organisation fédérale était loin d'être mauvaise en elle-même. On l'attribuait, dans l'entourage impérial, au duc de Persigny, auteur présumé du mémoire envoyé au maréchal Bazaine, mais elle venait trop tard. Commencé deux ans plutôt, alors que les choses étaient entières, alors que l'édifice impérial n'avait pas encore été ébauché de toutes pièces, l'essai d'une fédération eût pu être fait avec un certain succès. Plus conforme aux habitudes du pays, elle eût facilité l'établissement du pouvoir de Maximilien. A l'heure actuelle, un semblable projet n'avait aucune chance d'être accepté par l'Empereur du Mexique, par son entourage, et cette reculade déguisée n'eût rien sauvé du tout. Bien plus, c'eût été un élément nouveau de trouble et de désunion.

Le conseil relatif à la restitution au clergé de ses biens restés libres, moyennant l'abandon au Trésor d'une partie de leur valeur, était plus inexécutable encore. C'était un de ces expédients de gouvernement aux abois : l'Empereur Maximilien, aban-

donné par la France, combattu par une portion des Mexicains, pouvait à la rigueur user de ces mesures exceptionnelles, mais la France ne le devait pas. C'eût été violer sa parole. On se rappelle en effet la proclamation dans laquelle le général Forey donnait aux Mexicains la solennelle assurance qu'on ne reviendrait point sur la nationalisation des biens ecclésiastiques. Ce souvenir seul suffisait à condamner un pareil procédé.

L'invitation adressée au Maréchal de prendre, de concert avec M. Langlais, « carrément la direction des affaires publiques, c'est-à-dire de l'armée et des finances », ne rentrait pas davantage dans les choses faisables ni possibles. Depuis bientôt deux ans que le gouvernement mexicain vivait côte à côte avec l'intervention française, celle-ci n'avait point encore pu faire prévaloir son influence dans les conseils du souverain, les ministres étaient tous pris parmi nos adversaires. Comment imposer à Maximilien, par la persuasion, un changement aussi radical, alors qu'on lui annonçait le prochain départ de nos troupes ? Fallait-il donc que le Maréchal eût recours à un coup de force ? Mais alors c'était la France qui reprenait la direction du gouvernement et la responsabilité du pouvoir, au moment même où elle déclarait se désintéresser de l'avenir du Mexique, et procéder aux préparatifs d'une évacuation prochaine.

Ces instructions, envoyées par Napoléon III, ne provenaient point d'inspirations qui lui fussent personnelles. C'était, ainsi qu'on l'a vu, dans un Conseil des

ministres qu'elles avaient été émises, discutées, approuvées, et cela montre une fois de plus combien, en Europe, était mal connue ou plutôt mal comprise cette question mexicaine. Le souverain et les ministres ne la jugeaient que par les embarras qu'elle leur causait, que par le contre-coup qu'elle donnait à l'opinion publique. Le problème était mal posé : quoi d'étonnant à ce qu'il fût mal résolu ?

Seul peut-être de tout l'entourage de Napoléon III, et sans doute parce qu'il était constamment en rapports avec le maréchal Bazaine et prenait connaissance de tous les documents et renseignements que lui envoyait celui-ci, le Ministre de la guerre montrait plus de sens pratique et plus de perspicacité. Il ne se perdait point dans les projets nouveaux. L'aventure lui semblait mal tourner : comme un bon général, il ne songeait qu'à se défendre jusqu'au bout, en réduisant au minimum les désastres qui accompagnent toujours une retraite.

Dans ce but, il ne perdait point de vue l'organisation d'une force militaire au service de Maximilien, et, son opinion étant faite sur les chances de créer jamais une armée purement mexicaine, il se préoccupait d'organiser la Légion étrangère, de la rendre apte au rôle qu'elle aurait à jouer, ainsi que de lui assurer la solde et le recrutement nécessaires.

Il adressait au maréchal Bazaine, le 16 février, les instructions les plus sages :

... D'après les renseignements qui nous arrivent du Mexique, il paraît que le service de la solde aux troupes mexi-

caines présente et offrira par la suite les plus grandes difficultés. Nous ne pouvons, à aucun titre, et en présence des charges énormes que l'expédition du Mexique impose à notre budget, nous ne pouvons, dis-je, assumer de payer l'armée mexicaine, dans l'effectif de laquelle je fais entrer, comme de raison, les légions autrichienne et belge. Il pourrait en être autrement si la réunion en un seul corps des différents éléments qui composent les troupes que j'appellerai étrangères était effectuée; car alors il serait possible d'assimiler ce corps ainsi formé, en ce qui concerne les prestations, à ce qui se fait en ce moment pour notre légion; mais pour cela il faudrait que les règlements sur la comptabilité de ce corps unique fussent en rapport avec ceux qui régissent nos propres troupes, afin de faciliter la justification des dépenses.

Il me semble incontestable que cet allègement considérable pour le budget mexicain devrait faciliter la fusion dont je vous ai entretenu dans mes dépêches précédentes. Je vous prie de me faire connaître, le plus tôt que vous pourrez, l'accueil qui aura été fait par l'Empereur Maximilien à cette proposition.

Cette organisation nouvelle n'allait pas sans difficultés : le général de Thun ne pouvait garder le commandement, car il fallait que, du moment que le Trésor français payait la solde, la légion passât sous les ordres d'un chef français. Le maréchal Randon proposait que le général élevé à ce poste fût promu divisionnaire au titre mexicain : de la sorte, il présenterait la supériorité du grade.

Quant à notre légion étrangère, le commandant Loysel obtint pour elle des concessions énormes, de la part de Napoléon III. Le maréchal Bazaine fut autorisé à faire appel aux officiers de toutes armes pour

en former les cadres et aux soldats pour en fournir l'effectif; ces officiers et soldats devaient s'engager à rester au service du Mexique quatre ans au moins après l'évacuation. Et afin que la crainte de voir leur carrière brisée si l'empire de Maximilien venait à sombrer ne les arrêtât pas, on promettait de leur réserver une place dans un régiment de leur arme à leur rentrée en France.

Il était difficile de se montrer plus conciliant, plus généreux. Quel parti tira le gouvernement impérial de cette condescendance de son allié? Comme de coutume, tout se termina par des circulaires, des lettres et des décrets. Maximilien promulgua une nouvelle division de la commission des affaires militaires, et lui imposa comme travail la rédaction d'un règlement technique destiné à former le manuel du soldat!

Quelques jours après il adressait à son ministre de la guerre une lettre dans laquelle il exposait ses théories sur l'organisation de l'armée, et réclamait un rapport mensuel sur les progrès obtenus.

Il se trouvait alors à Cuernavaca. Le maréchal Bazaine ne put lui soumettre que par écrit, le 30 mars, les propositions qui découlaient des instructions reçues de Paris.

La situation commandait des résolutions promptes. Maximilien se borna à répondre :

Mon cher Maréchal,

Je réponds de la manière suivante à votre aimable lettre du 30 mars dernier.

Il m'est fort agréable de savoir que pendant la durée momentanée de l'état financier actuel du pays, le trésor français se charge de couvrir les besoins de la légion austro-belge. J'y vois une nouvelle preuve de sympathie du gouvernement français pour la cause du Mexique.

*Pour ce qui touche à la réunion de la légion étrangère française et de la brigade austro-belge en une division sous les ordres du général Brincourt, je consens à cette mesure en tant que le permettent le terrain légal et les circonstances nationales spéciales de ces deux corps et pourvu que leur effectif total soit au moins de quinze mille hommes. Je désire donc voir des pourparlers s'engager à ce sujet.*

*Mon intention est que cette affaire soit débattue par une commission, et je vous prie de me faire connaître les membres que vous y désignerez. Je verrais avec plaisir que le général Brincourt pût déjà prendre part aux travaux de cette commission.*

De mon côté, j'ai choisi le général comte de Thun, les colonels Zach et Van der Smissen comme représentants des nationalités engagées.

Je charge en même temps le général comte de Thun de se mettre pour cette négociation à votre disposition.

Recevez, mon cher Maréchal, les sentiments de mon amitié avec lesquels je suis

Votre très affectueux,

MAXIMILIEN.

Mexico, le 3 avril 1866.

Une pareille lettre ne révèle que trop l'état d'esprit de son auteur. Ainsi, après deux ans d'essais, de tergiversations, en présence du péril croissant, Maximilien ne trouvait d'autre accueil à faire aux propositions du gouvernement français! Il acceptait volontiers l'aide financière, mais, pour le reste, il entourait son acquiescement de telles réserves qu'autant valait un

refus, et quant à l'organisation projetée, il la renvoyait à l'examen d'une commission!

Docile aux désirs de l'Empereur, le Maréchal se hâta de composer la commission susdite, et il en confia la présidence au général Osmont, chef d'état-major du corps expéditionnaire. Les commissaires, comprenant l'importance de leur mission et en même temps la nécessité d'aboutir promptement, se mirent sans tarder à la besogne, et le 24 avril le projet d'organisation d'une division auxiliaire étrangère était achevé, approuvé par le Maréchal et transmis à l'Empereur.

Par malheur, le général sur lequel à diverses reprises on avait compté pour commander cette troupe, et que le maréchal Bazaine avait en vue, se trouvait dans un état de santé tel qu'il n'osa point assumer une aussi lourde responsabilité. Le général Brincourt, vers cette époque, rentra en Europe, avec un congé de convalescence. Peut-être les difficultés qu'il entrevoyait à maintenir l'ordre avec 15 000 hommes dans un pays que 38 000 Français n'avaient jamais pu complètement pacifier ne contribuèrent-elles pas peu à le confirmer dans sa résolution de partir.

Pris de court, le Maréchal désigna pour le remplacer le général Neigre, mais le doyen des généraux de brigade du corps expéditionnaire, dont la bravoure et le zèle étaient hors de question, ne semblait pas posséder toutes les qualités nécessaires pour ce poste difficile. C'est du moins l'opinion qu'exprimait le maréchal Randon en apprenant ce choix :

Je regrette vivement que le général Brincourt n'ait pas cru pouvoir accepter le commandement de cette division, car il possède toutes les qualités nécessaires pour l'exercer avec distinction, et pour tirer le meilleur parti de ses troupes dans toutes les conditions où elles peuvent se trouver. En sera-t-il de même du général Neigre? Je n'ose l'espérer.

Le travail de la Commission fut approuvé par Maximilien, malheureusement avec des modifications telles qu'elles en détruisirent à peu près les résultats.

Au lieu d'une troupe unie, homogène, on conservait sous un même nom des corps différents : les commentaires de l'Empereur ne laissaient pas de doutes à ce sujet.

... L'article 2 subsiste en entier, mais on a soin de mentionner que chaque brigade devra être constituée de manière à pouvoir se suffire à elle-même, si elle est isolée; votre longue expérience de la guerre dans ce pays vous a convaincu, mieux que moi encore, de cette nécessité.

Les articles 3 et 4 restent intacts...

... A l'article 5, j'ai annexé des instructions que vous trouverez dans la lettre ci-jointe que j'adresse au général Neigre. Bien qu'elle n'ait pas besoin de commentaires, j'appellerai votre attention sur le principe que j'ai posé pour trancher la difficulté presque insurmontable du commandement. Vous verrez que la solution est radicalement impartiale et de nature à ne froisser aucune susceptibilité nationale.

Dans les articles 6 et 7, il m'a paru logique, puisque les troupes françaises conservent leurs lois et règlements, de laisser les leurs aussi aux troupes belges et autrichiennes. On n'apprend pas aux soldats un nouveau code en un jour; d'autant plus que les règlements mexicains sont surannés et que, d'ailleurs, l'article 8 stipule que l'instruction des

troupes sera dirigée d'après les règlements spéciaux à chaque nationalité.

MAXIMILIEN.

Puis, comme si on eut craint de mettre en présence les éléments disparates de ce corps, on envoya la première brigade, composée de Français ou de soldats tirés de notre légion étrangère, occuper le nord et l'ouest, tandis que la seconde, formée par les Belges et les Autrichiens, restait dans le sud et l'est. On prévoyait toutefois le cas où ces deux troupes seraient appelées à combattre ensemble et l'on donnait le commandement au chef de la fraction numériquement la plus forte, à moins qu'un officier n'eût reçu une commission spéciale de l'Empereur.

Cette organisation ainsi préparée et décrétée, Maximilien en informa les intéressés par l'ordre du jour suivant, qui mérite d'autant plus d'être reproduit qu'il débute par un singulier et solennel aveu du déplorable état financier du trésor mexicain :

Officiers, sous-officiers et soldats de mon corps  
austro-belge,

Les circonstances difficiles, que la crise financière nous impose l'obligation de supporter, ont amené la France à nous faire l'offre généreuse de ses ressources. J'ai accepté en votre nom, car je sais que plus les difficultés seront grandes, plus je serai assuré de trouver en vous un dévouement et une abnégation à toute épreuve.

Vous faites partie dorénavant d'une même division avec des compagnons d'armes appelés à partager vos fatigues et vos périls. Une même administration veillera à votre bien-